

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

---+---
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
---+---

DECRET N° 79-67 du 6 avril 1979

portant création d'un Comité Technique chargé d'élaborer la nouvelle mission du Centre d'Action Régionale pour le Développement Rural (CARDER).

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU l'ordonnance n° 77-32 du 9 septembre 1977, portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;
VU le décret n° 76-26 du 30 janvier 1976, portant formation du Gouvernement et le décret n° 78-173 du 6 juillet 1978 qui l'a modifié ;
VU le décret n° 76-46 du 19 février 1976, déterminant les Services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement modifié par le décret n° 78-174 du 6 juillet 1978 ;
VU les décisions de la 8ème Session du 2ème Comité Central du Parti de la Révolution Populaire du Bénin du 31 janvier 1979,

D E C R E T E :

Article 1er..- Il est créé un Comité Technique chargé d'élaborer la nouvelle mission du Centre d'Action Régionale pour le Développement Rural (CARDER).

Article 2..- La composition du Comité est la suivante :

Président : VINYOR Tétévi Robert
Premier Vice-Président : KOUTON Issiakou
Deuxième Vice-Président : NAPPORN Jonas
Premier Rapporteur : KOGBLEVI Aziadomè Norbert
Deuxième Rapporteur : ATINKPAHOUN Hilaire

Membres :- BELLO Tadjou
- SAKA Saley
- WOROOU Laurent
- OGOUMA Samuel
- TOMAGNIMENA Pierre
- YEBE Christophe
- MAFFON Benoît
- DAZOGBO Sotondji
- FANOU Kloubou Louis

.../...

- CAPO-CHICHI Janvier
- AFFOCO Konénin
- QUENUM Marius
- YEHOUESSI Marcel
- les Directeurs des Centres d'Action Régionale pour le Développement Rural (CARDER)
- les Directeurs des Sociétés Provinciales de Production Végétale et Animale.

Article 3.- Le Comité a pour mission sur la base des décisions de la 8ème Session du 2ème Comité Central du Parti de la Révolution Populaire du Bénin et de toutes les orientations sur l'Economie formulées par le Parti de la Révolution Populaire du Bénin de :

1°/- étudier la note du Ministre du Développement Rural et de l'Action Coopérative sur le Centre d'Action Régionale pour le Développement Rural (CARDER) ;

2°/- proposer la nouvelle mission du Centre d'Action Régionale pour le Développement Rural (CARDER) ainsi que les projets de texte qui en découlent ;

3°/- faire des propositions réalistes quant aux moyens dont doivent se doter le Centre d'Action Régionale pour le Développement Rural (CARDER) pour réussir leur nouvelle mission ;

4°/- proposer les mesures radicales pour résoudre correctement le problème de la commercialisation des produits agricoles, industriels, ainsi que le développement de l'activité industrielle à l'échelon régional.

Article 4.- Le Comité doit déposer son rapport dans les mains du Chef de l'Etat au plus tard, le 30 avril 1979.

Article 5.- Le présent décret sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 6 avril 1979

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU

Ampliatiions : PR 4 CC du PRPB 4 SGG 4 Président, Vice-Présidents et Membres du Comité 40 MDRAC 1.